



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 avril 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : GROLEAU Colette ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;

Mandataires : DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

Objet : Proposition d'une offre de sensibilisation vers les non-ménages

PROPOSITION D'UNE OFFRE DE SENSIBILISATION VERS LES NON-MÉNAGES

Rapporteur : Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

I. CONTEXTE

Dans le cadre du programme ZDZG, une des actions inscrites concerne la sensibilisation des non-ménages à la prévention et à la gestion des déchets. Depuis environ un an, de plus en plus de structures demandent le soutien du SYBERT pour améliorer la gestion de leurs déchets (déchets de non-ménages assimilables à des déchets ménagers) et à ce jour, plus d'une dizaine de demandes ont été reçues.

Les attentes de ces structures sont variées :

- sensibilisation des salariés au tri des recyclables
- soutien et aide organisationnelle (types de contenants, emplacements...)
- aide pour mise en place d'une signalétique (pictogrammes, messages...)
- aide pour la mise en place d'un projet compostage (pédagogique / entre salariés / restauration)
- question sur les filières pour des déchets spécifiques type cartouches d'encre, DEEE, mobilier...
- visite de nos installations (centre de tri, UVE)

Les différents types de publics concernés peuvent être des entreprises, des administrations, des établissements de santé, des établissements scolaires, des foyers-logement, des commerces ou encore des associations.

Cette offre de sensibilisation des non-ménages intègre l'offre d'accompagnement sur le compostage proposée par le service Valorisation Organique aux établissements (offre payante validée en Comité Syndical de décembre 2018).

II. MISE EN OEUVRE

Le nombre croissant des demandes d'intervention nécessite la mise en place d'un comité de pilotage, qui a pour but de valider ou non les sollicitations et, le cas échéant, de les prioriser sur l'année.

Ce comité se réunira tous les trois mois et sera composé d'élus et des responsables de service :

- la Présidente du SYBERT
- l'élue en charge de la prévention
- l'élue en charge de la valorisation organique
- le directeur du SYBERT
- le directeur du pôle industriel
- la chargée de communication
- la chargée de mission ZDZG
- la responsable en charge de la valorisation organique
- la responsable en charge de la prévention

Dès validation de la demande en comité de gouvernance, un animateur du service Prévention sera chargé d'accompagner la structure et de coordonner les actions avec le service Compostage (le cas échéant).

Pour la partie prévention, la méthodologie sera la suivante :

- rencontre sur site avec le référent du projet puis compte-rendu avec propositions d'actions et conseils d'amélioration des pratiques ;
- intervention sur site pour une sensibilisation des salariés ;
- visite au pôle de valorisation des déchets (15 personnes maxi) ;
- atelier « zéro déchet » avec présentation par le référent des actions engagées dans la structure et résultats.

Le temps passé pour accompagner une structure est estimé à trois jours par structure.

Outre le temps du personnel mobilisé, cet accompagnement ne générera pas d'autres frais pour le SYBERT et sera facturé selon les termes indiqués plus haut.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide la mise en place d'une offre de sensibilisation auprès des non-ménages à la prévention et à la gestion des déchets.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2019



Contrôle de légalité